

Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 5.28 — TELEPHONE

LA PASSERELLE

On nous rendra cette justice, que nous avons laissé la municipalité et les magasins généraux échanger tous les coups possibles et imaginables, sans prendre part au tournoi dont le boulevard d'Halluin était le prix. Nous marquons les coups, et nous sommes heureux de pouvoir dire à nos lecteurs que personne n'est mort, car les adversaires se servaient d'armes correctement mouchées, dans un combat où tout avait été réglé à l'avance.

Aujourd'hui, tout est arrangé, la ville va pouvoir construire la passerelle, et nous nous serions contentés d'annoncer l'heureuse nouvelle, sans aucun commentaire, si le journal officiel de la municipalité n'était venu nous forcer, par son attitude, à remettre les choses au point.

Tres fier de l'accord intervenu, ce journal voudrait persuader aux roubaisiens que les sept sages de Roubaix, c'est-à-dire M. le maire et ses six adjoints, sont les artisans les seuls artisans de l'entente.

« Les habitants de ce quartier, s'écrie-t-il triomphalement, et les milliers d'ouvriers qui franchissent, matin, midi et soir, le passage à niveau communément dénommé « la barrière des Gémeaux », apprendront cette nouvelle avec un vif plaisir, car la municipalité n'a pas eu aussi sagement, à l'Administration municipale d'avoir su, par sa sagesse et son énergie, mener à bien un projet si ardu, hérissé de tant de difficultés, qu'il paraissait insoluble. »

Peuvre *Journal de Roubaix* ! Il vient nous parler, très sagement, nous n'en doutons pas, de la sagesse et de l'énergie de sa municipalité. Il oublie qu'on ne doit jamais invoquer les absents.

De nombreuses lettres ont été échangées de part et d'autre au cours de ce conflit, il semble résulter de l'une d'elles que la municipalité ne fut pas aussi sagement qu'on veut le faire croire, de l'intérêt des ouvriers.

Voici, en effet, un extrait d'une lettre adressée par l'administrateur-directeur de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, à M. le maire de Roubaix :

« Notre lettre du 30 décembre 1905 est formelle et vous n'essayez pas de la contester. Vous prétendez que, en proposant de céder du terrain à la Compagnie du chemin de fer du Nord, conjointement avec la Ville, nous avons voulu, ainsi, vous imposer la reconnaissance de notre droit. Or, il est dit dans la même lettre, que cet arrangement provisoire ne pourra être invoqué de part ni d'autre. Sur ce point, votre allégation est donc complètement erronée. »

« Vous nous avez dit alors, et vous répétez dans votre lettre d'hier, que l'Administration municipale n'a pas eu aussi sagement, à l'Administration municipale d'avoir su, par sa sagesse et son énergie, mener à bien un projet si ardu, hérissé de tant de difficultés, qu'il paraissait insoluble. »

« Ce que vous nous proposez purement et simplement, c'est de céder le terrain sans aucune restriction ; que le terrain sera considéré comme n'ayant jamais été l'objet d'aucun litige, c'est-à-dire, comme ne nous ayant pas été cédé. Vous voulez bien ajouter que cette cession n'interviendra en rien pour permettre de préjuger sur le complément de la question ; mais le préjugé aura été établi. »

« Dans ces conditions un arrangement n'est pas possible d'hier. Acceptez donc nous. Cependant, nous maintenons encore aujourd'hui l'offre de notre lettre du 30 décembre 1905, espérant que vous ne vous arrièrerez pas à la considération de voir notre noyau présent à côté de votre. »

« Ne prenez pas pour entendement ou ambition de notre part ; nous ne l'avons demandé que pour donner toute garantie à la Compagnie du chemin de fer du Nord, et pour maintenir équitablement les droits des parties en litige. »

« En tous cas, si vous n'acceptez pas notre proposition, il sera encore une fois reconnu que ce n'est pas nous qui faisons un empêchement à l'établissement de la passerelle. »

« La municipalité vient d'accepter ce que lui proposait la partie adverse ; il y a donc lieu à l'entente. Il est évident que la passerelle sera construite aujourd'hui si la municipalité n'avait pas montré dans cette affaire un stupide entendement. »

Mais, restons-en là ; pour une première fois ça suffit. — R. L.

LE BON TUYAU

Hier, dans l'après-midi, le gérant du Cercle de l'Industrie se présentait au commissariat du 5^e arrondissement. Il venait de constater la disparition d'un tuyau en plomb, ayant servi antérieurement à la canalisation de l'eau et qu'il avait vu la veille encore, tenant au mur.

M. Grimaldi se rendit aussitôt rue du Curé, examina les sections faites dans le plomb et tomba d'accord avec le plaignant sur le point le plus important, à savoir que le rapt avait été commis par un homme du métier.

Cette utilité de vue amena, le jour même, l'arrestation d'un ouvrier qui avait travaillé, pendant un ou deux jours, dans cette partie du bâtiment.

L'inculpé ne comme un beau diable, il prétend que d'autres personnes, du métier aussi, deux électriciens, passaient et repassaient par la chambre où se trouvait le tuyau, pendant toute la journée.

L'enquête se poursuit, mais on croit à la culpabilité de l'individu arrêté.

Le préjudice causé n'est pas grand. On estime le tout à dix francs.

VOL DE BICYCLETTE

Les voleurs de bécanes pourront continuer longtemps leurs exploits, car plus ils en prennent, plus on en laisse à la portée de leurs mains.

Mardi soir, vers six heures et demie, M. Gustave Verbrugge, garçon brasseur, demeurant à Tourcoing, rue Vinoc-Chocolat, avait déposé sa bicyclette près de la porte d'entrée d'une maison de la rue des Sept-Ponts, maison dans laquelle il avait une visite faire.

A sa sortie, moins de cinq minutes après, il constata que la machine s'était envolée.

CARE AUX PAVES

Mardi, vers huit heures du soir, Mme Marie Dewacq, âgée de 53 ans, lessiveuse, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 48, regagnait son domicile, son travail terminé. Arrivée près de chez elle, elle voulut traverser la chaussée. Malheureusement elle heurta la bordure du trottoir et tomba.

La pauvre femme qui ne pouvait se relever seule, fut aidée par des passants qui la transportèrent à son domicile.

Elle a reçu les soins de M. le docteur Montagne, qui a constaté une fracture de la jambe droite et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS.

— Joseph Ingebert, imprimeur, rue de la Vigne, s'est vu dresser deux contraventions, parce qu'il les vanta de la machine M. Imbert était insuffisamment garantis. Il s'est vu condamner à deux amendes de 5 francs.

— Jules Deleforge, tourneur sur bois, rue du Tilleul, a coupé un ouvrier de seize ans et demi, sans l'avoir inscrit sur son registre. De plus, il a omis d'afficher l'horaire. Côté : deux amendes de 5 francs.

— Georges Walliez, entrepreneur à Wattrelos, avait omis de mettre des gards-corps sur un échafaudage ; il s'en tira avec 5 francs d'amende.

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — La Société anonyme d'éclairage électrique, rue de l'Hoëpice, avait, par son bon plaisir, refusé de donner à la loi du 13 juillet 1906, que le repos hebdomadaire. L'ouvrier, chargé de la surveillance des générateurs, était obligé, de par le bon plaisir des patrons, de travailler sept jours par semaine.

Le tribunal vient de mettre bon ordre à la chose, en condamnant la Société à une amende de cinq francs.

ETABLISSEMENT DANGEREUX. — Arthur Duvaing, négociant en bois, rue du Nord, a été condamné à dresser procès-verbal pour infraction au décret du 15 octobre 1810, et à l'ordonnance du 15 janvier 1815. Cela veut dire, tout simplement, qu'il n'avait pas fait inscrire son établissement sur une machine à vapeur faisant fonctionner trois scies à rubans et une scie circulaire.

Il est condamné à 1 franc d'amende.

LE RESTE. — On a essayé ensuite deux maris qui avaient battu leur femme plusieurs hommes qui avaient battu plusieurs femmes, un certain nombre de femmes qui s'étaient crépé le chignon et enfin de nombreux disciples de Gambinus.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 novembre 1906
Naisances. — Gustin Rommeleure, rue Beau-reuvert, 8. — Zélie Vandenhulle, rue Desaix, 31. — Alphonsine Six, boulevard de Cambrai. — Camille Férard, boulevard de Cambrai. — Raymond Laporte, rue de l'Espérance, 20. — Lucienne Leire, rue Masséna, 25.

Décès. — Jules, 37 ans, marchand-pâtisseries, rue de la Gare, 31. — Albert Kimples, 10 mois, rue de Mouvaux, cité Frère, 31. — Charles Parsy, 84 ans, sans profession, boulevard de Metz, 39. — Louis Courtois, marchand voluier, Couplet, 33 ans, rue d'Henri, 21. — Victor Duchateau, 73 ans, sans profession, rue Sainte-Thérèse, 10. — Edouard Degroote, 24 ans, dessinateur, rue de l'Espérance, 20. — Jeanne Buis, 1 ar, rue du Tilleul, 337. — Anne Lepoutre, 3 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, 1.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

INDELICAT CHARRETIER

Depuis quelque temps déjà, M. Liénart-Walnier, teinturier, rue Verte, s'apercevait que les charrettes chargées d'apporter le charbon à son usine, disparaissaient à l'insu de certains quantités de la bouillie qui lui était destinée. Il se plaignait à la police de cet état de choses et une surveillance active fut exercée.

Judi matin, vers 6 heures un quart, sous-brigadier Leveugle suivit un tombereau de charbon que le charretier Henri Leblanc, 23 ans, demeurant 71, rue de Kennis, conduisait à la teinturerie de M. Liénart-Walnier. Dans la rue du Château, Leblanc arrêta son tombereau et déchargea un sac de charbon pesant 38 kilos à l'estaminet H... Il continua ensuite son chemin jusqu'à la rue Verte. Il n'avait pas vu le sous-brigadier Leveugle qui se trouvait dans la rue de Kennis, conduisant le blanc fin mis en état d'arrestation et conduit au bureau de M. Néderst, commissaire de police du 3^e arrondissement qui ouvrit une enquête.

L'honorable magistrat se rendit à l'estaminet H..., où il apprit que Leblanc avait vendu charbon sans décharge, pour un somme de 18 sous plus un café et un genièvre.

Interrogé, le charretier nia d'abord, malgré l'évidence, mais pressé de questions, il finit par entrer dans la voie des aveux.

Leblanc, ayant un domicile fixe, a été laissé en liberté provisoire, il sera cependant poursuivi pour abus de confiance.

UN VOLEUR QUI S'AMUSE

Nous avons relaté dans un dernier numéro, le vol de 450 francs, commis au préjudice d'un journaliste, Augustin Dujardin, demeurant 28, rue de Denain.

Ce dernier, soupçonnant du vol un de ses logeurs, Victor Bruyvels, 19 ans, fraudeur, qui avait disparu le jour même du méfait, avait déposé une plainte entre les mains de M. Deletré, commissaire de police du 2^e arrondissement qui fit rechercher l'indélicat personnage.

Celui-ci vient de donner signe de vie. Il a envoyé de Belgique à M. Dujardin une carte postale illustrée d'une gravure moquée, portant ces mots : « Bonjour de ton grand ami. »

FUNERAILLES

Judi matin ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Henri Proust, pompier retraité, mort subitement dans sa 82^e année.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué M. Lecomte, adjoint au maire, représentant l'Administration municipale, MM. Delepiere, Crueque, conseillers municipaux, des délégués des pompiers, sous la conduite des lieutenants et sous-lieutenants Mourillou et Flaudin, des pompiers de Roubaix, de la police avec le sous-brigadier Boulois, des douaniers, de l'octroi, de la gendarmerie sous la conduite de M. Pierron, maréchal-des-logis, etc.

ÉCOLE DES GARDES-MALADES

Cours du vendredi 30 novembre, par M. le docteur Dumont, médecin de l'Hôpital civil : Anatomie des régions : Anatomie de la tête. — Crâne, face, joues, lèvres, arrière-bouche. Anatomie du cou. — Anatomie de la poitrine. — Thorax, cavité thoracique, muscles du thorax.

LEURS RENTES

Chez Albert Dhalluin, rue du Virotois, un ouvrier, Gustave Lelou, 30 ans, demeurant rue du Brun-Foin, 26, est tombé sur une plaque de fer et s'est blessé à la jambe droite. Quinze jours de repos.

Chez Léon Dillies, boulevard Gambetta, un soigneur, Maurice, 21 ans, demeurant à Roubaix, en voulant enlever un morceau de déchet a eu l'index gauche arraché entre deux organes de métier. Quinze à 20 jours de repos.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « JEUNESSE DU BLANC-SEAU »

Vu l'extension que prend journellement le tir, le comité a décidé d'organiser un concours de tir pour les gymnastes et les vétérans le dimanche 2 décembre. De nombreux prix seront alloués à ce concours.

Il commencera de neuf heures du matin à trois heures et demie du soir, au local de la société, rue de Constantine.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET PIGEONS-VOYAGEURS

Il est rappelé à MM. les propriétaires de chevaux qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877, les détenteurs, sous peine d'une amende, pouvant varier de 2 à 2,000 francs, sont à la mise d'un recensement militaire du 1^{er} au 31 décembre, la déclaration des chevaux qu'ils possèdent.

La même obligation est imposée à MM. les amateurs colombophiles qui tiennent et entraînent des pigeons-voyageurs.

MANDAT D'ARRÊT

Les agents de sûreté Desmette et Schillefont ont arrêté, jeudi soir, Louis Delcro, 19 ans, demeurant rue du Congo, en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delcro, juge d'instruction, à Lille, Delcro est inculpé d'un vol commis à Mouvaux.

AU THEATRE MUNICIPAL

La représentation du mercredi soir au théâtre municipal n'obtient, malgré tous les efforts de la troupe, un succès relatif au point de vue du nombre de spectateurs. Les artistes ont passé une meilleure soirée qu'au théâtre. Drames et comédies sont merveilleusement interprétés et le trop peu nombreux public sait, par de fréquents applaudissements, apprécier la valeur de nos artistes.

Mardi soir encore, nos derniers ont enlevé avec ardeur un drame de MM. Gagliardi et Durand, *Le Tour de Noë*, et une amusante comédie de M. Maurice Hennequin, *Les Jolis du Foyer*.

Dans le premier, M. Portet, dont le jeu est très bien compris dans le rôle de Birridan et son succès a été grand. Mme Person, rendu à la perfection une Marguerite de Bourgogne altière dont l'âme est pénétrée des plus beaux dessein. Nous devons aussi des félicitations à M. Zehr (Philippe d'Amal), à M. Desmette (Gauthier d'Alnuy), à MM. Glandit, Filled et Bouzer.

Le comédie a été menée vivement par M. Dailly (la Thibaudière), véritable artiste dans ses rôles difficiles, par M. Fertin (Adrien de Téillac) toujours plein de verve, par M. Bouzer (le Cécilien), qui a été un peu fort, quant aux rôles secondaires, ils ont tous été excellemment interprétés.

Dimanche prochain, 2 décembre, LES CLOCHES DE CORNEVILLE, opérette en 4 actes de MM. Clavelle et Gouk, musique de Planquette, les principaux rôles seront joués par MM. Pétit (le Marquis), Stetin (Grenichier), Barzel (Gaspard), Bouzer (le Bailli) et par Mmes Sterckmans (Serpentine), Avonne (Germaine), etc.

Le spectacle continuera par les *Forfaits de Pipermans*, vaudeville en un acte de Chivot. Bureaux à 2 heures 1/2 ; ridons à 3 heures. Le spectacle est ouvert chez M. Filament, géant du théâtre.

Prix des places : Fautoules, 3 fr. ; parqu岸, 2 fr. ; galeries, 1 fr.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 29 novembre 1906
Naisances. — Grimonpeur Jules, rue du Congo, 117. — Boleux Edmond, rue de Mouvaux, 178. — Stalut Jeanne, rue Dury, 23. — Bonduelle Geneviève, rue de Paris, 201.

Décès. — Lorette Desire, 3 ans, rue de Denain, 31. — Marie, 44 ans, rue du Brun-Foin, 31. — Vasselle Madeleine, 3 mois, rue de Fleurus, 12. — Delplanque Lucie, 76 ans, rue des Ursulines, 68.

VOITURE TAMBOURNEAU PAR UN TRAMWAY

Un car parti de la place de Roubaix pour Lille a tamponné ce matin, en face de la place de la Croix, une voiture conduite par le nommé Victor Lecoq, du 104, rue Wapelle.

Les deux véhicules ont légèrement endommagés. Pas d'autres accidents.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 29 novembre. — Naisances. — Guy Jules, rue de la Limite, cour Thion, 5. — Marie, rue de la Limite, cour Thion, 5.

Décès. — Louis Desire, 3 ans, rue de Denain, 31. — Marie, 44 ans, rue du Brun-Foin, 31. — Vasselle Madeleine, 3 mois, rue de Fleurus, 12. — Delplanque Lucie, 76 ans, rue des Ursulines, 68.

WATTELOS

ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE. — Une élection municipale complémentaire aura lieu dimanche 2 décembre. Les électeurs Watteles du Parti socialiste-présente aux suffrages des cantonniers de la 3^e section le citoyen Emile RAIMBAULT fils, ouvrier boulanger.

Le Parti socialiste présente un seul candidat pour le citoyen Emile RAIMBAULT, et comme nous sommes certains d'avance « si cela est, nous prenons l'engagement d'honneur qu'il sera élu ». Les électeurs de ce quartier peuvent donc être assurés que leur vote sera utile.

Dans la 4^e section, le Parti socialiste présente la candidature du citoyen LEFEBVRE François, contre M. Thierin-Gardie, le châteaillon de l'Éclair.

Électeurs, nous vous prions de voter pour les deux candidats du Parti socialiste.

ELECTION COMPLÉMENTAIRE

Les tableaux de rectifications des première et troisième sections ont été dressés, conformément à la loi.

Le nombre des électeurs est de 1677, pour la première section, et de 1572 pour la 3^e section.

ACCIDENTS DU TRAVAIL.

— A une usine Kuhlmann, un aide-ajusteur, Eugène Joubert, 37 ans, demeurant à Borsures, a été blessé au pied droit en tombant sur une brique.

— A la filature Lefebvre et Bastin, un brocheur, Imbach Eugène, 43 ans, demeurant à la Broche de Fer, a été blessé au bras en tombant dans un hangar. 8 jours de repos.

BOUCHAIN

LA CAMBRIOLE. — Pendant l'absence du bailli Démon François, des cambrioleurs inconnus ont pénétré dans la cabine arrière, fouillé les meubles, puis enlevé des vêtements, du linge, divers objets de valeur.

La gendarmerie informe.

RAISMES

SEXE FAIBLE. — Marie Henry, ouvrière à la sucrerie, a porté plainte contre Laurent Treclat, son compagnon de travail, et la sœur de celui-ci, pour coups, crépage de chignon et autres méfaits.

FRESNES

ACCIDENTS. — Le camarade Drez, ouvrier verrier, demeurant rue Carnot, s'est foulé le poignet en travaillant à la verrerie M. Membre, à Brun.

Delaunay, ouvrier verrier à la verrerie M. Schmidt, a dû cesser le travail par suite d'un fer qui repart dans la bouche en travaillant.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

LALLANG

ET LES MÈGRES. — Sur la plainte d'une jeune fille de 15 ans, le nommé E. D., de mestique chez M. Caron cultivateur, a été arrêté pour tentative de viol.

La jeune fille ne réussit à empêcher l'indélicat d'abuser d'elle, qu'en appelant au secours, en même temps qu'elle employait toutes ses forces pour lui échapper.

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

PAS-DE-CALAIS

SUICIDE. — Le nommé Juliette Platel, âgé de 31 ans (domicile au service de M. Legentil, un faubourg Ronville, a été trouvée pendue hier à midi dans un hangar situé dans la cour de la maison de son patron.

La malheureuse avait paraffiné depuis quelque temps la tête de sa persécution.

Après les constatations d'usage faites par M. le commissaire central de police, le corps de Juliette Platel a été transporté à l'hôpital Saint-Jean.

BIEFVILLERS

VOL. — Les gendarmes de Bapaume recherchent les traces d'un voleur qui aurait enlevé dans la nuit du 24 courant, 8 boules et 8 lapins chez les époux Morel-Durif, Col hardi voleur, après escalade et effraction est passé pour accomplir son vol sous les fenêtres des époux Morel.

MERICOURT

VOL. — Des hardis voleurs ont enlevé chez M. Horin, 14 lapins, 2 pigeons et tout le linge de la famille ; chez Mme Veuve Morel, deux chemises et un jupon ; enfin chez M. Chapin, 10 paires de bas et chaussettes.

SAINT-LAURENT

VOL. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Elie Desailé et Fernand Desailé, ouvriers mineurs, demeurant à St-Laurent pour vol de charbon appartenant à M. Desailé Desailé, cultivateur.

Exiger la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre

Capacité limitée. — Qualité sans concurrence. Bureaux : 58, rue Nationale. — Téléphones : Laine 7.55; Bureau, 16.25. 1690

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

DRAME CONJUGAL A HAUBOURDIN. — Depuis 14 ans, Desrochers Eudoxie, actuellement âgée de 36 ans est mariée au nommé Desrochers Louis, âgé de 35 ans, qui est un croit les alcooliques et l'incapable elle-même, son mari la rend malheureuse, buvant des qu'il a quelques sous jusqu'à en perdre la raison.

Le 17 octobre dernier, Lesaffre ayant frappé sa femme de coups de poing, comme d'habitude et armé d'un revolver qu'il exhiba dans la ville en déclarant qu'il servirait à sa femme.

Les propos furent rapportés à celui-ci, dans la soirée, s'empara du dangereux jouet et le porta à la justice.

Le magistrat le renvoya lui disant qu'il ne pouvait pas s'occuper de la poix des ménages à pareille heure et mit à l'arrêt la baguette de sonnet.

Le fait de révoquer pas condamné se retrouver, arme qui ne devait pas évidemment être laissée dans les mains d'une personne susceptible ou simplement maladroite, faillit amener un drame terrible.

Reentrée chez elle, la femme Lesaffre eut une nouvelle explosion de son caractère, elle commença à chercher l'arme qui devait lui servir à elle-même, y glissa une cartouche et appuyant le canon sur le temple de son époux, elle pressa la détente.

Le hasard fut parfois bien les choses, dans son inexpérience la femme Lesaffre avait chargé le revolver d'une cartouche de blanc. La blessure fut de ce fait insignifiante, l'accusée ayant donné elle-même, revenue de suite à de meilleurs sentiments, des soins immédiats au blessé et les époux vivent depuis en excellents termes.

Le fait n'en est pas moins grave, étant donné les circonstances et préparatifs qui l'ont accompagné et Eudoxie Boctouillon doit s'estimer heureuse de s'en tirer avec six mois de prison, pour lesquels le sursis lui est accordé.

LES APACHES. — Dans la nuit du 9 au 10 novembre, M. Vanos, garçon boulanger, restait chez lui, à Hellemmes, son travail terminé. Il fut, à huit heures, de la porte de la rue de la République, par un individu qui se présenta à lui et le nomme Souleuvre, qui lui demanda si son travail était terminé. M. Vanos, qui proposa de faire à route de compagnie pour échapper aux ennemis des mauvaises rencontres.

La proposition fut acceptée et les deux hommes cheminèrent amicalement, parlant de la pluie et du beau temps quand à deux heures de la papeterie, c'est-à-dire du Pont de fer, le boulanger se sentit saisi par son caducée et, soulevé en l'air sans rien pouvoir faire pour se dégager.

C'était son compagnon de rencontre qui lui faisait le coup de la pioche.

En même temps arrivaient deux autres individus, complices du premier, qui lui faisaient les poches et le dépouillaient de son portemonnaie contenant 18 francs et de sa montre. Le coup fait le trio prenait la fuite laissant le malheureux boulanger sur le carreau.

Quelques temps avant, le 18 octobre, dans l'après-midi, M. Van Rôleghem, voyageur de commerce, ayant à visiter M. Frank, horticulteur, avenue Julien Desrochers avait été victime de faits du même genre.

Il demanda son chemin à un individu, le nommé Degroote qui l'égarra dans les ruelles.

Quand ils furent loin du chemin fréquenté, Degroote et deux autres individus, cachés derrière les arbres jusqu'à ce moment, se jetèrent sur Van Rôleghem, lui enlevèrent son portemonnaie contenant 17 francs et tout ce que contenait ses poches.

On voit qu'il s'agit d'exploits d'une petite bande parfaitement organisée et particulièrement audacieuse.

Les deux accusés sont parfaitement reconnus par les victimes de ces agressions avec lesquelles on les confronte.

Ce sont du reste des repris de justice dangereux.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

LALLANG

ET LES MÈGRES. — Sur la plainte d'une jeune fille de 15 ans, le nommé E. D., de mestique chez M. Caron cultivateur, a été arrêté pour tentative de viol.

La jeune fille ne réussit à empêcher l'indélicat d'abuser d'elle, qu'en appelant au secours, en même temps qu'elle employait toutes ses forces pour lui échapper.

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

On nous affirme que M. Quévy estime que l'accident terrible dont il a été victime a été causé par la faute de la compagnie qui a mis à sa disposition pour l'aider dans son labeur des manoeuvres n'ayant pas l'habitude de ce genre de travaux.

PAS-DE-CALAIS

SUICIDE. — Le nommé Juliette Platel, âgé de 31 ans (domicile au service de M. Legentil, un faubourg Ronville, a été trouvée pendue hier à midi dans un hangar situé